

## 7 bonnes raisons de choisir un « .fr »

Le « .fr » est l'extension française, comme il existe une extension pour l'Allemagne (« .de »), pour l'Italie (« .it ») et pour 247 autres territoires dans le monde. Un site en « .fr » est accessible du monde entier, au même titre que tous ceux qui reposent sur les noms de domaine relevant d'autres extensions (« .com », « .de », etc).

Le « .fr » présente cependant certaines spécificités qui le rendent complémentaire du « .com ». Opposer l'un à l'autre n'a pas de sens, car ils ne répondent pas à la même finalité et n'obéissent pas aux mêmes règles.

En tant que titulaire d'un « .fr », vous bénéficierez de plusieurs avantages spécifiques :

- ➔ **VISIBILITE** : selon un sondage réalisé par la SOFRES pour l'AFNIC en 2002, 72% des internautes souhaitent qu'une entreprise française soit accessible sous son nom de domaine en « .fr ». Ce chiffre met en évidence la forte intuitivité des adresses internet en « .fr » et sa nécessité grandissante pour une entité qui désire communiquer avec les internautes français. (Cf <http://www.afnic.fr/nouvelles/2002/sondage.html> )
- ➔ **PROXIMITE ET CONFIANCE** : si votre cible est locale ou nationale, vous mettrez en exergue auprès de vos contacts commerciaux le fait que vous êtes situé en France et donc assujetti aux lois nationales en cas de problème. Si votre cible est internationale, il peut être souhaitable de réfléchir à l'impact positif que le fait d'être identifié comme étant « français » pourrait avoir sur vos interlocuteurs. En permettant à vos interlocuteurs de vous « localiser », le « .fr » amorce un processus de mise en confiance.
- ➔ **IDENTIFICATION** : les titulaires d'un « .fr » sont tous identifiés sur la base de données officielles au moment de l'enregistrement de leur nom de domaine. En présentant à vos contacts un site en « .fr » vous leur indiquez aussi que vous êtes bien une structure légalement identifiée. Des mises à jour régulières sont également effectuées sur demande ou lors d'opérations sur les noms de domaine, ce qui garantit une bonne pertinence des données.
- ➔ **DROIT AU NOM** : en faisant respecter le principe du « droit au nom », selon lequel vous ne pouvez déposer que les noms de domaine auxquels vous avez légitimement droit, la charte du « .fr » vous protège dans une large mesure contre les recours de tiers possédant le même nom commercial ou la même marque que vous dans une classe différente (5 procès seulement liés à des « .fr » en 5 ans, contre plusieurs centaines par an sous d'autres extensions).
- ➔ **« RISQUE ZERO »** : il est impossible de voir un « .fr » être désactivé ou retomber par erreur dans le domaine public. Tous les « .fr » sont renouvelés par défaut et ne sont supprimés qu'en cas de demande expresse du prestataire qui en a la gestion.
- ➔ **QUALITE TECHNIQUE** : l'AFNIC a mis en place des outils (« Zonecheck ») permettant aux prestataires conventionnés de l'aider à maintenir un niveau de gestion technique du « .fr » qui fait de celui-ci l'extension la mieux gérée au monde, avec des bénéfices évidents en matière de fiabilité, de performances techniques de vos noms de domaine et de fonctionnement global de l'internet.
- ➔ **SERVICE APRES-VENTE** : en cas de besoin, les équipes de l'AFNIC sont à la disposition de votre prestataire pour l'aider à résoudre les éventuels problèmes administratifs ou techniques liés à votre nom de domaine en « .fr ».